



Mairie de Sainte-Anne-sur-Brivet

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 JUILLET 2015

L'an deux mil quinze, le six juillet, à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe BELLINOT, Maire.

Présents : M. BELLINOT Philippe; BEAUGEARD Joël; BOURDIN Jacques, CITEAU Nathalie, COURRAUD Claire, DE LIL Sophie, FOSSIER Michel, GATTEPAILLE Christophe, GAUTIER Marie, GEFFRAY Sylvie, GLOTIN David, GRIÈRE Romane, HERMANT Jean-Claude, HERVY Karine, JOSSO Marie, LEJEUNE Nicolas, LETERRIER Laurence, MAUJEAN Emilie, MEIGNEN Didier, NOBLET Thierry, SAGE Adrienne, UM Gilbert.

Procuration : sans objet.

Excusé : LEGENTILHOMME Hugues.

Secrétaires de séance : GATTEPAILLE Christophe et LETERRIER Laurence.

Date de convocation : 30 juin 2015.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Approbation du P. V. de la dernière séance du Conseil Municipal : M. le Maire soumet au vote l'approbation du compte rendu du Conseil Municipal du mardi 26 mai 2015. Celui-ci n'appelant pas d'observation, il est adopté à l'unanimité.

1/ MAISON DE SANTÉ : LANCEMENT DE LA CONSULTATION D'ENTREPRISES

M. le Maire rappelle au Conseil le projet de mise en place d'une maison de santé pluri-professionnelle pour permettre à la population de bénéficier d'un service de santé de proximité. L'Agence Konico Architectes (Nantes - 44) assure la maîtrise d'œuvre de l'opération.

A ce jour, le coût estimatif des travaux est établi à 258 684,00 € H.T., pour un coût total d'opération établi à 475 005, 59 € H.T. (acquisition, étude et honoraires inclus).

M. le Maire rappelle également que la Préfecture de Loire-Atlantique a attribué à la Commune une subvention de 75 000 € pour le financement de cette opération, après avis favorable de l'Agence régionale de santé (ARS), et sous réserve de la production du projet de santé de territoire.

Lors de la réunion du 23 juin 2015, la Commission Urbanisme / Équipements collectifs a émis un avis favorable à la validation de ce projet, et donc au lancement de la consultation d'entreprises en vue de la passation des marchés de travaux.

M. le Maire invite donc le Conseil Municipal à délibérer sur l'opportunité de valider ce projet et de lancer les travaux.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 20 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention,

- **Approuve** le programme de construction d'une maison de santé
- **Autorise** le Maire à lancer une consultation d'entreprises, sous la forme de la procédure adaptée, en vue de la passation des marchés de travaux, pour un coût estimatif de travaux de 258 684, 00 € H.T.

2/ CONSTRUCTION DE L'ESPACE DE RENCONTRES SPORTS JEUNESSE - AVENANT

M. Didier MEIGNEN, Adjoint à l'Urbanisme, présente le projet d'avenant n° 1 du lot n° 10 - Chauffage, ventilation, plomberie, sanitaires - entreprise Agasse (Quilly - 44), d'un montant de 7 600,34 € H.T. en plus-value. Celui-ci a pour objet l'installation d'une nouvelle chaudière afin de disposer d'un système de production d'eau chaude récent et plus performant. M. Didier MEIGNEN précise que la Commission des marchés a émis un avis favorable à la validation de cet avenant.

Après avoir entendu l'exposé de M. Didier MEIGNEN, Adjoint à l'Urbanisme,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillé dans le cadre des travaux relatifs à la construction de l'espace de rencontres sports jeunesse :

Lot 10 : Chauffage, ventilation, plomberie, sanitaires

Le marché avec l'entreprise AGASSE (Quilly - 44) s'établit comme suit :

Montant HT du marché initial : 64 801,31 €

Montant HT de l'avenant n°1 : 7 600,34 €

Nouveau montant HT du marché : 72 401,65 €

- **Autorise** M. le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

3/ FIXATION DES TARIFS DE RESTAURATION SCOLAIRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE

2015-2016 :

A titre informatif, M. le Maire indique que le coût de revient (alimentation, rémunération du personnel et autres charges comprises) d'un repas au restaurant scolaire pour la commune est estimé à environ 6,20 €.

Mme Laurence LETERRIER, Adjointe aux Finances, propose de procéder à une augmentation modérée du prix des repas de 1,00 % à compter du 1^{er} septembre 2015, conformément à la proposition émise par la Commission des Finances lors de la réunion du mercredi 24 juin 2015.

Au surplus, il est proposé de mettre en place un forfait minimum de facturation de 5,00 € par trimestre par famille. Autrement dit, toute famille dont un seul enfant aura pris un seul repas à la restauration scolaire au cours d'un trimestre aura un montant de 5,00 € à régler.

Les propositions sont soumises au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **Décide** de revaloriser de **1,00 %** le prix du repas à la restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2015

- **Fixe** comme suit le prix du repas à compter du 1^{er} septembre 2015 :

- **3,40 €** pour les élèves de l'école maternelle
- **3,62 €** pour les élèves de l'école élémentaire
- **4,85 €** pour les adultes

- **Instaure** un forfait minimum de facturation de 5,00 € par trimestre et par famille.

4/ FIXATION DES TARIFS DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE (APS), DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH) ET DE LA GARDERIE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016 :

Mme Laurence LETERRIER, Adjointe aux Finances, propose d'augmenter de 1,00% les tarifs de l'accueil périscolaire et de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) à compter du 1^{er} septembre 2015. La Commission des Finances, lors de la réunion du 24 juin 2015, a émis un avis favorable à cette augmentation modérée.

Au surplus, il est proposé de maintenir la tarification forfaitaire annuelle actuellement en vigueur pour la garderie qui se tiendra chaque mercredi, de 11h45 à 12h45, pendant la période scolaire.

Après discussion en Commission des Finances, M. le Maire confirme que, pour l'année scolaire 2015-2016, il ne sera pas demandé de participation financière aux familles pour l'inscription de leurs enfants aux temps d'activités péri-scolaires (TAP).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de revaloriser de **1,00%** les tarifs de l'accueil périscolaire et de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) à compter du 1^{er} septembre 2015

- **Fixe** comme suit les tarifs de l'accueil périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2015 :

| Tarif 2015-2016 (1/2 h) | | |
|---|----------|--------|
| QF | CAF /MSA | Autres |
| < 550 | 0,84 € | 1,21 € |
| < 700 | 1,06 € | 1,38 € |
| < 850 | 1,17 € | 1,55 € |
| < 1000 | 1,30 € | 1,72 € |
| <1150 | 1,42 € | 1,84 € |
| > 1150 | 1,55 € | 1,99 € |
| et Extérieur commune si place disponible | | |

- **Fixe** comme suit les tarifs de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) à compter du 1^{er} septembre 2015 :

| Quotient Familial | CAF / MSA | | Autres | |
|---|-----------|---------|--------|---------|
| | 1/2j | journée | 1/2j | journée |
| < 550 | 4,48 € | 7,81 € | 6,26 € | 11,34 € |
| < 700 | 5,16 € | 9,19 € | 7,01 € | 12,78 € |
| < 850 | 5,63 € | 10,10 € | 7,34 € | 13,50 € |
| < 1000 | 6,09 € | 11,03 € | 7,72 € | 14,24 € |
| < 1150 | 6,54 € | 11,93 € | 8,20 € | 15,21 € |
| > 1150 | 7,02 € | 12,75 € | 8,76 € | 15,94 € |
| et Extérieur commune si place disponible | | | | |

- **Maintient un forfait tarifaire annuel à 12,00 € par enfant** pour la **garderie** qui se tiendra chaque mercredi, de 11h45 à 12h45, pendant la période scolaire

5/ DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE LA FCPE

Mme Laurence LETERRIER, Adjointe aux Finances, expose la demande de subvention exceptionnelle présentée par le Conseil local de la FCPE de l'école publique Jean de La Fontaine. Cette association prévoit en effet d'organiser une soirée-débat à Ste-Anne au sujet d'Internet et des réseaux sociaux, et notamment de leur utilisation par les enfants.

Après discussion en Commission des Finances et en Conseil Municipal, il est proposé d'attribuer une subvention de 150,00 € au Conseil local de la FCPE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'attribuer une subvention exceptionnelle au Conseil local de la FCPE de l'école publique Jean de La Fontaine d'un montant de 150,00 €.

6/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs en vue de préparer la prochaine rentrée scolaire.

Il propose de modifier le temps de travail de deux agents municipaux intervenant à l'école publique Jean de La Fontaine, en augmentant le temps de travail d'une ATSEM de 1^{ère} classe et en diminuant le temps de travail d'une Adjointe technique de 2^{ème} classe.

Il propose également de renouveler deux postes temporaires à temps non complet à la restauration scolaire, avec une augmentation du temps de travail d'un des deux postes.

Il appartient au Conseil Municipal de modifier le tableau des emplois en conséquence.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil :

- la création d'un poste permanent d'ATSEM de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 30h20 par semaine à compter du 1^{er} septembre 2015
- la suppression d'un poste permanent d'ATSEM de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 29h40 par semaine le 1^{er} septembre 2015
- la création d'un poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 30h05 par semaine à compter du 1^{er} septembre 2015
- la suppression d'un poste permanent d'Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 31h40 par semaine le 1^{er} septembre 2015
- le renouvellement d'un poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet non permanent, incluant une augmentation du temps de travail (passage de 25h00 par semaine à 27h00 par semaine) et pour une durée de 10 mois et 5 jours à compter du 1^{er} septembre 2015, c'est-à-dire pour l'année scolaire 2015-2016
- le renouvellement d'un poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 5h40 par semaine non permanent et pour une durée de 10 mois et 5 jours à compter du 1^{er} septembre 2015, c'est-à-dire pour l'année scolaire 2015-2016

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** d'adopter les créations, suppressions et renouvellements d'emplois ainsi proposés
- **Modifie** le tableau des effectifs en conséquence

7/ ADHÉSION DE LA VILLE DE SAINT-NAZAIRE AU SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DU BRIVET (SBVB)

M. le Maire fait état d'une lettre du président du SBVB informant la Commune de Sainte-Anne-sur-Brivet de la demande d'adhésion de la Ville de Saint-Nazaire au Syndicat.

Par délibération du 29 avril dernier, la Ville de Saint-Nazaire a voté sur les questions suivantes :

- Extension du périmètre du Syndicat à la partie de son territoire communal concernée par le bassin versant du Brivet
- Adhésion de la Ville en tant que membre au Comité Syndical du SBVB pour l'année 2015.

Par délibération du 16 juin 2015, le Conseil Syndical du SBVB a approuvé ces dispositions.

Cette adhésion permettrait au Syndicat d'être conforté dans ses missions et dans sa légitimité à intervenir sur le territoire de Saint-Nazaire. L'adhésion donnerait lieu à des participations financières annuelles en fonction des critères définis dans les statuts du SBVB. Dans ce cas, la Ville de St-Nazaire disposerait de deux délégués au Comité Syndical, contre un délégué pour chacune des autres communes.

Le Comité Syndical du SBVB notifie cette demande à l'ensemble des collectivités adhérentes afin qu'elles émettent un avis dans un délai de trois mois.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Émet** un avis favorable à la demande d'adhésion de la Ville de Saint-Nazaire

8/ INFORMATION SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS L'EXERCICE DE SES DÉLÉGATIONS

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Conformément aux délégations données par le Conseil Municipal en application de la délibération du 28 mars 2014, Monsieur le Maire a signé les contrats ci-après :

| Objet | Entreprise | Montant H.T. | Montant T.T.C. |
|--|--|--------------------|--------------------|
| Mise aux normes terrain basket-ball | SARL Traces et sols (Mortagne-sur-Sèvre - 85) | 2 380,00 € | 2 856,00 € |
| Bancs + tables Mobilier urbain | JPP (Chatuzange - 26) | 3 384,58 € | 4 061,50 € |
| Travaux chemins Voirie | DELAMARRE TP (Guémené-Penfao - 44) | 13 608,00 € | 16 329,60 € |
| Etude de programmation urbaine au bourg | PAYSAGES DE L'OUEST (Saint-Herblain-44) | 14 650,00 € | 17 580,00 € |
| Étude relative à la salle polyvalente | EXERIS (Nantes - 44) | 7 920,00 € | 9 504,00 € |
| Total | | 41 942,58 € | 50 331,10 € |

INFORMATIONS DIVERSES

1- Élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) :

M. le Maire indique au Conseil que la collectivité mettra en place des sursis à statuer sur les demandes d'autorisation d'urbanisme (permis d'aménager, permis de construire...) qui seraient susceptibles de compromettre de manière importante ou de rendre plus onéreuse la mise en place du projet de PLU, suite aux débats du PADD.

En outre, il annonce qu'une réunion publique aura lieu le mardi 22 septembre 2015 à 20h30 à la salle polyvalente.

2- Plan pluriannuel d'investissement :

M. le Maire fait état de la programmation des projets d'investissement de la Commune à l'horizon 2020 et au-delà. La construction de l'espace de rencontres sports jeunesse est cours. Les travaux relatifs à la mise en place d'une maison de santé vont démarrer d'ici quelques mois. Des études de faisabilité vont commencer sur les projets suivants : nouvelle école publique éventuelle, logements, rénovation de la salle polyvalente. D'autres projets pourront être menés à terme en fonction des capacités financières de la Commune.

3- Programme d'aménagement de la voirie communale (PAVC) 2015 :

M. Thierry NOBLET, Adjoint à la Voirie, indique que la Commission des marchés s'est réunie ce jour en vue de procéder à l'ouverture des plis en réponse à la consultation d'entreprises organisée pour la passation du marché public de travaux de voirie afférents à ce projet. Cinq entreprises ont présenté leur candidature. La société ARTELIA, qui assure la maîtrise d'œuvre partielle de l'opération, est chargée de l'analyse des offres.

4- Enfance - jeunesse :

Mme Marie JOSSO, Adjointe à l'Enfance-Jeunesse, informe le Conseil que, suite à la procédure de remise en concurrence, en application du Code des marchés publics, les Pupilles de l'Enseignement Public de Loire-Atlantique (PEP44), association de type « loi de 1901 », sont le nouveau prestataire en charge de l'organisation, de la gestion et de l'animation de l'accueil périscolaire (APS), de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), des temps d'activités péri-éducatives (TAP) et de la garderie à compter du 1^{er} septembre 2015 et pour une durée d'un an.

De plus, elle indique que la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château - Saint Gildas des Bois mettra en place des animations pour ados sur la commune de Sainte-Anne à compter de la rentrée de septembre 2015.

5- Restauration scolaire :

Mme Marie JOSSO, Adjointe à l'Enfance-Jeunesse, annonce que, suite à la procédure de remise en concurrence en application du Code des marchés publics, le contrat relatif à la fourniture et à la livraison de repas en liaison chaude passé avec la société RestécO est reconduit pour une durée de deux ans.

6- Environnement :

a) Capricorne asiatique :

M. le Maire rappelle que cette espèce est considérée comme « éradiquée » de la commune depuis 2013 par le SRAL (Service Régional de l'Alimentation, ex-Protection des Végétaux). Afin de vérifier sa disparition et dans le même temps tester divers produits susceptibles de les attirer, l'INRA a décidé d'installer des pièges dans différents endroits en France et notamment à Sainte Anne sur Brivet : 10 en tout sur le territoire communal, 5 dans le périmètre du foyer de 2004 et 5 dans les bois alentours. La mise en place a été faite par le Département de la Santé des Forêts avec l'aide des services techniques municipaux.

b) Plate-forme de compostage de déchets verts de Campbon :

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers la demande d'enregistrement présentée par la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château - Saint Gildas des Bois en vue d'exploiter une plateforme de compostage de déchets verts à Campbon, au lieu-dit « Les Perrières Neuves ».

Bien que située sur le territoire de la Commune de Campbon, la plateforme appartient à la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château - Saint Gildas des Bois. Elle est également utilisée par la Communauté de Communes Loire et Sillon.

Lors de la séance du 16 mars 2015, le Conseil Municipal de Ste-Anne a émis un avis favorable sur cette demande d'enregistrement.

M. le Maire indique que, par son arrêté en date du 19 juin 2015, le Préfet de Loire-Atlantique a validé l'enregistrement de l'exploitation de cette plateforme.

7- Communication : M. le Maire propose d'améliorer le site Internet de la Commune avec la société en charge de la gestion de ce site. La Commission municipale « site Internet » se prononcera bientôt à ce sujet. Il s'agira pour l'essentiel de l'utilisation d'un outil web plus performant et de la création rapide de formulaires pour les besoins des administrés de notre commune.

8- Personnel communal : M. Pascal LAUMAILLÉ, agent mis à disposition par le Centre de Gestion de Loire-Atlantique, assure une mission temporaire au service administratif de la Mairie, en raison de l'absence pour raisons de santé d'un agent administratif titulaire.

9- Fêtes et cérémonies :

a) Séance de cinéma en plein air : Le film « Qu'est-ce qu'on a fait au Bon Dieu ? » fera l'objet d'une projection gratuite sur le site de l'étang de La Couëronnais le samedi 8 août prochain.

b) Repas des aînés : aura lieu le samedi 26 septembre prochain.

10- **Tourisme - randonnée** : M. Joël BEAUGEARD, Adjoint aux Associations, rappelle que, afin de procéder à l'inauguration des chemins de randonnées, la Communauté de Communes a prévu diverses activités, intitulées « Les Belles Rand'Eau », les 19 et 20 septembre prochains. Dans ce cadre, une randonnée sera organisée à Sainte-Anne le samedi 19 septembre. Les volontaires pour l'organisation de cette animation seront conviés à une réunion début septembre.

11- **Prochaine séance du Conseil Municipal (date prévisionnelle)** : Lundi 28 septembre 2015 à 20h30.

Le Maire

Philippe BELLLOT

BEAUGEARD Joël

BOURDIN Jacques

CITEAU Nathalie

COURRAUD Claire

DE LIL Sophie

FOSSIER Michel

GATTEPAILLE Christophe

GAUTIER Marie

GEFFRAY Sylvie

GLOTIN David

GRIERE Romane

HERMANT Jean-Claude

HERVY Karine

JOSSO Marie

LEGENTILHOMME Hugues

LEJEUNE Nicolas

LETERRIER Laurence

MAUJEAN Emilie

MEIGNEN Didier

NOBLET Thierry

SAGE Adrienne

UM Gilbert